

St JEAN SUR VEYLE

Alban Denis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Alban Georges. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Alban Jean Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Alban Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 1 livre de capitation en 1784. Il a le droit de vote en l'an VI.

Babilliond. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Balluffier Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Balluffier Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 3 livres de capitation en 1784. Il paye 6 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Banens Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bataillard Barthélemy. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 3 livres de capitation en 1784. Il paye 6 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bataillard Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bataillard Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 16 livres de capitation en 1784 et ses domestiques 2 livres. Il paye 31 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bataillard Michel. Demeurant à la Rollière à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bataillard Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Béchar Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Berchet Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bodillard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Bodillard Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 3 sols de capitation en 1784 et son domestique 1 livre. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bodillard Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bodillard Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bodillard Georges. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bodillard Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bolivand Etienne. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bolivand Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bonamour Aimé. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bouchy Antoine. Il paye 5 livres de capitation en 1784 et ses domestiques 1 livre. Signataire du cahier

de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Bouchy Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 5 livres de capitation en 1784. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bouchy Georges. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 4 livres de capitation en 1784. Il paye 8 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bouchy Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 1 livre de capitation en 1784. Il paye 4 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourdon Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Brody Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Buchet Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Buy Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Buy Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Carjot Thomas. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chambard Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 10 sols de capitation en 1784. Il paye 1 livre de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chambard Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 4 livres de capitation en 1784. Il paye 10 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charvin Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Clavier Henry. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Cochet Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Cochet Jean François. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Cochet Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Cocogne François. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Dagallier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Dagallier Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 2 livres de capitation en 1784. Il paye 5 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dagallier Charles. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dagallier Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 7 sols de capitation en 1784. Il paye 13 sols de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dalemagne Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 1 livre de capitation en 1784. Il paye 3 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dauret Pierre, né à St Jean sur Veyle. Il sert comme volontaire à la 1^{ère} compagnie du 9^e bataillon de l'Ain.

Il reçoit un certificat de civisme et de bons services le 3 germinal an II de St Julien.

Defrance. (Voir *Pont-de-Veyle*). Notaire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Desplanches André. (Voir *Pont-de-Veyle*).

Desplanches Jean. Laboureur demeurant à Lingens. Il paye 49 livres de capitation en 1784 et ses domestiques 3 livres. Il paye 98 livres de taille en 1788. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Il a le droit de vote en l'an VI.

Desplanches Jean. Maréchal taillandier demeurant à Saint-Jean. Il paye 14 livres de capitation en 1784 et ses domestiques 2 livres. Il paye 35 livres de taille en 1788. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Agent de la municipalité en l'an IV. Il prête serment de n'avoir « *provoqué aucun arrêté séditieux et contraire aux lois* (et de n'être)... *point parents ni allié d'émigrés* »¹ le 5 brumaire an IV. Il a le droit de vote en l'an VI. Nommé agent de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI.

Desplanches Jean Antoine. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789 (?). Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Desplanches Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Desplanches Marguin Mathieu. Il paye 35 livres de taille en 1788. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dessaigne Claude. Granger demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 5 sols de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VII.

Dudey Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Duroux Charles. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Duroux Etienne. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Etienne Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 20 livres de capitation en 1784 et ses domestiques, 3. Il paye 40 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Faussemagne Pierre Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Feuillet Joseph. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Fontanel Jean Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Fontanel Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Gadiollet Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Gamby Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gennard Philippe. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Givord. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Givord Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Givord Augustin. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Givord Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Givord Paul. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Givord Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Gondaille Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gonod Benoît. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Gendre de Claude Dagallier. Il paye 4 livres de capitation en 1784. Il paye 5 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gonod Charles. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Gonod Claude. Granger demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye trois livres de capitation en 1784 et son domestique une livre. Il paye 3 sols de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gonod Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gonod Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gonot. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Goyon Paul. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 1 livre de capitation en 1784. Il paye 2 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grand. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Grand Benoît. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grand Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grand Jean Baptiste. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grand Jean Baptiste. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Grand Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grand Sébastien. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII. Agent de la commune de Saint-Jean-sur-Veyle en l'an VIII. Il fait mettre deux garnisaires chez Dunières de Pont-de-Veyle, le 2

¹ Registre de délibérations de l'administration municipale du canton de Pont de Veyle. A.D. Ain 12L.

prairial an VIII, pour un retard de versement d'une réquisition d'avoine.

Greffet Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Greffet Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Greffet Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Greffet Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Hôte Joseph. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Josserand Charles. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Jourdan. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Larollière Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Lathuillière Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Madrut Barthélemy. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 4 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Madrut Benoît. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Manigand Henry. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Marguin Jacques. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Marguin Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 17 sols de capitation en 1784. Il paye 1 livre de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Marion Jacques. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Marion Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Merle Joseph. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Merle Laurent. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Michaud Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Morel. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Morel Barthélemy. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 5 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Barthélemy. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Etienne. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Jean Philibert. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Neveux Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Noblet Michel. Il paye 13 livres de capitation en 1784 et ses dometqiesu 1 livre. Il paye 33 livres de taille en 1788. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Nuguet Paul. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Pannetier Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Paquard Denis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Paquet Benoît. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Paquet Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Pepin Benoît. Granger demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 3 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VII.

Pyatier Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Prélogue Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Prevel François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Prost Benoît. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 32 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Prost Jean. Il paye 16 livres de capitation en 1784 et son domestique 1 livre. Il paye 32 livres de taille en 1788. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Recolon Benoît. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Recolon Joseph. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Réty Jean Baptiste. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Revol Claude. Nommé adjoint de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI.

Revol Denis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Revol Jean Claude. Bourgeois demeurant à St Jean. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Adjoint de la municipalité en l'an IV. Il prête serment de n'avoir « *provoqué aucun arrêté séditieux et contraire aux lois* (et de n'être)... *point parents ni allié d'émigrés* »² le 5 brumaire an IV.

² Registre de délibérations de l'administration municipale du canton de Pont de Veyle. A.D. Ain 12L.

Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Maire de Saint-Jean sous le 1^{er} Empire. Soupçonné par le commissaire général de police de Lyon, le 25 ventôse an IX, d'avoir hébergé l'abbé Rougier, chef de l'agence royaliste du Midi. Son domicile est visité par la gendarmerie le 14 messidor an IX. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Rey Denis. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Richon Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Richon Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 60 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VII.

Rivet Benoît. (Voir *Pont-de-Veyle*). Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 2 livres de capitation en 1784. Il paye 5 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rivet Paul. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rollet Benoît. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rozier Pierre. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sérorge Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sérorge Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sourd Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VII.

Tondu François Philibert. (Voir *Chatillon-sur-Chalaronne & Pont-de-Veyle*). Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Notaire demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement de l'arrondissement de Bourg pour le trimestre de janvier à mars 1807.

Tondu Pey. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Vallet Paul. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Verdet Claude. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 2 livres de capitation en 1784. Il paye 5 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Verdet Jean. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 10 sols de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Verdet Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vernay. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Vernay. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-sur-Veyle, le 18 mars 1789.

Vernay Barthélemy. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vernay François. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 10 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vernay Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vernay Louis. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 12 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vernay Michel. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il paye 12 livres de taille en 1788. Il a le droit de vote en l'an VI.

Verne Nicolas. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vigoureux Antoine. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vigoureux Barthélemy. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vigoureux Laurent. Demeurant à Saint-Jean-sur-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Villier Benoît. (Voir *Pont-de-Veyle*).